

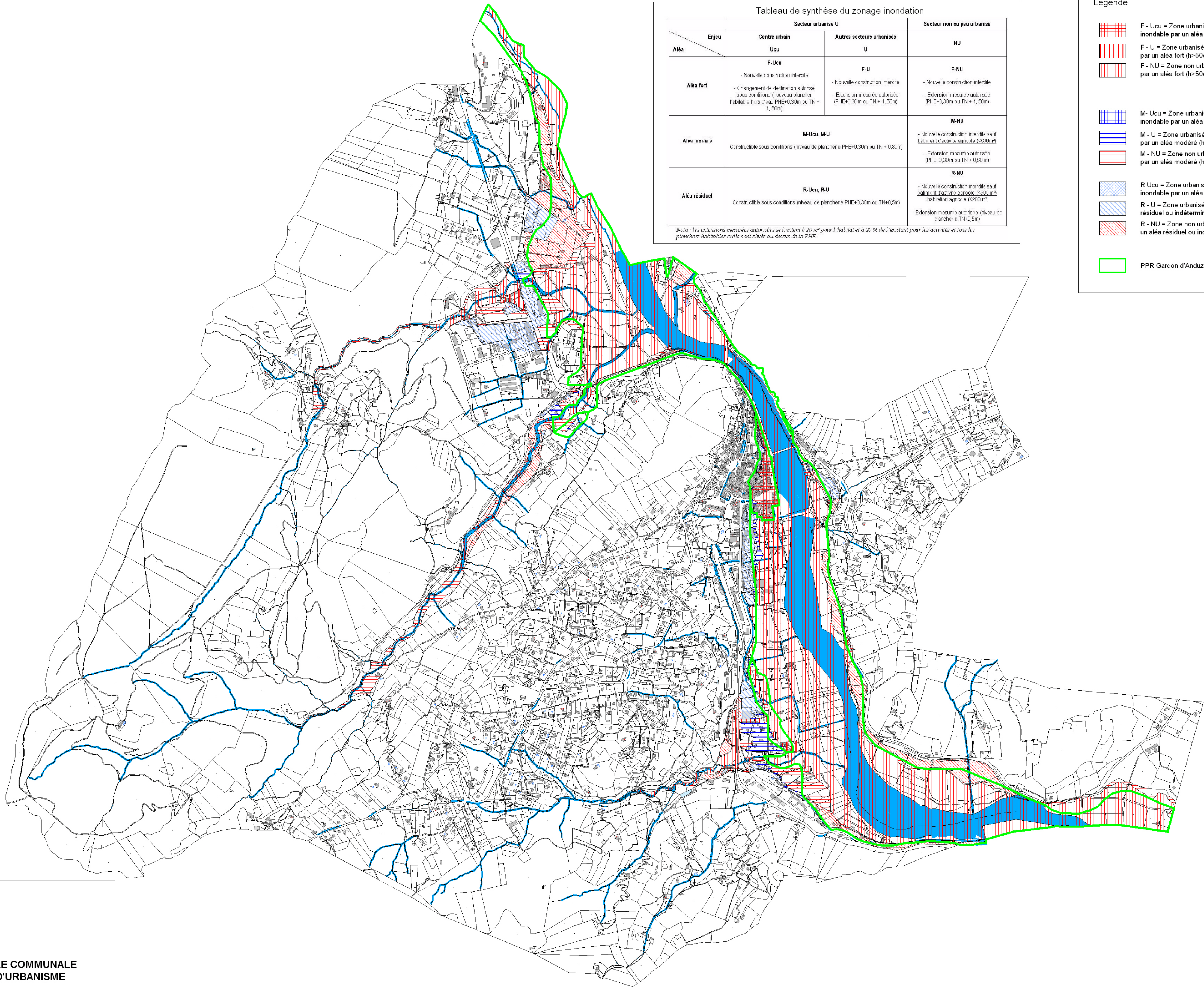


Tableau de synthèse du zonage inondation			
Aléa	Secteur urbanisé U		Secteur non ou peu urbanisé
	Centre urbain Ucu	Autres secteurs urbanisés U	NU
Aléa fort	F-Ucu - Nouvelle construction interdite - Changement de destination autorisé sous conditions (nouveau plancher habitable hors d'eau PHE+0,30m ou TN + 1,50m)	F-U - Nouvelle construction interdite - Extension mesurée autorisée (PHE+0,30m ou TN + 1,50m)	F-NU - Nouvelle construction interdite - Extension mesurée autorisée (PHE+0,30m ou TN + 1,50m)
Aléa modéré	M-Ucu, MU Constructible sous conditions (niveau de plancher à PHE+0,30m ou TN+0,80m)		M-NU - Nouvelle construction interdite sauf bâtiment d'activité agricole (<600m²) - Extension mesurée autorisée (PHE+0,30m ou TN + 0,80 m)
Aléa résiduel	R-Ucu, RU Constructible sous conditions (niveau de plancher à PHE+0,30m ou TN+0,5m)		R-NU - Nouvelle construction interdite sauf bâtiment d'activité agricole (<500 m² habitation agricole <200 m²) - Extension mesurée autorisée (niveau de plancher à TN+0,5m)

Nota : les extensions mesurées autorisées se limitent à 20 m² pour l'habitat et à 20 % de l'existant pour les activités et tous les planchers habitables créés sont situés au dessus de la PHE

Légende

- F - Ucu = Zone urbanisée de centre urbain inondable par un aléa fort (h>50cm)
- F - U = Zone urbanisée inondable par un aléa fort (h>50cm)
- F - NU = Zone non urbanisée inondable par un aléa fort (h>50cm)
- M- Ucu = Zone urbanisée de centre urbain inondable par un aléa modéré (h<50cm)
- M - U = Zone urbanisée inondable par un aléa modéré (h<50cm)
- M - NU = Zone non urbanisée inondable par un aléa modéré (h<50cm)
- R Ucu = Zone urbanisée de centre urbain inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R - U = Zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R - NU = Zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- PPR Gardon d'Anduze (1995)



Commune d'ANDUZE

ZONAGE DU RISQUE INONDATION A L'ECHELLE COMMUNALE
ET INTEGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Carte 1 : cartographie du zonage réglementaire

juin 2012

0 0.25 0.5 km

